

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 23 avril 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Thierry DAYRE, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Colette BRUN-CASTELLY, pouvoir à M. Didier ROUSSELLE
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Jean-Jacques MONPEYSEN
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Daniel MOUTARD
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024 - 04 - 46 / MARCHES PUBLICS
AMENAGEMENT DU STADE D'ATHLETISME DES TUILLIERES – Choix de la MOE

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Cette mission a pour objet de définir les prestations nécessaires pour la création d'un stade d'athlétisme de plein air et de ses équipements. Une réflexion devra être menée sur les enjeux d'aménagement global du quartier en termes de services, desserte publique et cadre de vie.

ARTICLE 2 : MODALITES DE CONSULTATION

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché public ordinaire de prestation de services

La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- 1° Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 8 février 2024 (édité dans le Dauphiné libéré du 13 février 2024)
- 2° Date limite de réception des candidatures et offres : 20 mars 2024 à 12h00
- 3° Ouverture des plis effectuée le 20 Mars à 14 h 00
- 4° Analyse des candidatures et offres présentés le 08 avril 2024 par le BET de la ville de Nyons
- 5° Engagement de négociation avec les candidats sélectionnés : période de négociation du 09 avril 2024 au 12 avril 2024 à 12 h 00 avec les 3 candidats sélectionnés.
- 7° Délibération en Commission d'Appel d'Offres du 22 avril 2024 pour choix du titulaire.

La Commission d'Appel d'Offres du 22 avril 2024 a décidé de retenir à l'unanimité le Groupement : SARL SEIRI (Société d'Etudes Routières et Infrastructures) et SARL BATYSS, piloté par :

- **SARL SEIRI** – 93 Chemin Bas du Mas Boudan – 30000 NIMES

Pour un MONTANT TOTAL de 73 500,00 € HT

Soit 5,88 % du coût d'objectif prévisionnel du maître d'ouvrage de 1 250 000€ HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée sur l'attribution des prestations supplémentaires éventuelles au même prestataire :

- **PSE 1** : Dossier loi sur l'eau, définie à l'article R214-1 du code de l'environnement (présence du zonage PPRI et d'une digue recensée).

Pour un montant total de 4 800,00 € HT

- **PSE 1.2** : (demandé en phase négociation) Dossier loi sur l'eau définie à l'article R214-1 du code de l'environnement, une phase complémentaire de modélisation 2D en zone inondable et un examen au « cas par cas » pour la réalisation de l'étude d'impact selon l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Pour un montant total de / € HT : Classé sans suite à ce stade du projet.

- **PSE 2** : Missions diagnostic et Avant-Projet Sommaire permettant de définir les principes d'aménagement de quartier nécessaires au bon fonctionnement du futur stade d'athlétisme, notamment en termes d'accès, de stationnement, d'infrastructure et de service du Chemin des Tuilières.

Pour un montant total de 4 000,00 € HT

- **PSE 3** : Mission Ordonnancement, pilotage et coordination de l'opération

Pour un montant total de 1 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER la désignation de la Maitrise d'œuvre pour l'aménagement du stade d'athlétisme des Tuilières.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

